Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-219-2025

Objet : Transfert de charges : validation des rapports de la CLECT du 1er octobre 2025 et des variations de Dotations d'Attribution de Compensation (DAC).

L'an 2025 le 27 novembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Madame Sylvie GUIGNARD.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS
Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Claudine HATREL--GUILLOU, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Laurence MAHE, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Laure MITNIK, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Ronan KERDRAON pouvoir à David BELLEGUIC, Rémy MOULIN pouvoir à Bruno BEUZIT, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Stéphane BRIEND, Joël BATARD pouvoir à Marcel SERANDOUR, Mickaël COSSON pouvoir à Guillaume HAMON, Annie GUENNOU pouvoir à Sylvie GUIGNARD, André GUYOT pouvoir à Paul CHAUVIN, Martine HUBERT pouvoir à Didier LE BUHAN, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Gérard MEROT, Nadia LAPORTE pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Yannick LE CAM pouvoir à Cigdem AKTAS, Monique LUCAS pouvoir à Thierry STIEFVATER, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Maryse PINEL pouvoir à Michel JOUAN, Corentin POILBOUT pouvoir à Jean-Paul HAMON, Annie SIMON pouvoir à Jean-Marc LABBE,

MEMBRES ABSENTS
Catherine MARCHESIN

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 62
Nombre de votants : 79

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 27 novembre 2025

Délibération DB-219-2025

Rapporteur : Monsieur Vincent ALLENO

Objet : Transfert de charges : validation des rapports de la CLECT du 1er octobre 2025 et des variations de Dotations d'Attribution de Compensation (DAC).

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 1er octobre 2025 pour calculer les charges transférées sur plusieurs sujets, conformément au code général des impôts (article 1609 nonies C). Ces charges sont proposées pour être imputées sur les dotations d'attribution de compensation (DAC) des communes concernées. Les rapports de CLECT sont annexés à cette délibération.

Ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme communaux.

La compétence d'élaboration de ces documents a été transférée à l'agglomération depuis 2017 en application de la loi dite « ALUR » de 2014. La CLECT du 1er octobre 2025 a validé la refacturation des charges relatives aux PLU communaux par modulation de la DAC des communes concernées. Les montants des modulations sont indiqués dans le tableau récapitulatif en fin de délibération (colonnes « PLU charges 2024 à rembourser » et « PLU FCTVA 2024 à restituer »).

Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titres des services communs.

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la ville de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération ont choisi de mettre en commun plusieurs services afin d'apporter une expertise et une ingénierie aux communes membres qui le souhaitent.

Conformément aux conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'agglomération, qui refacture à la ville la part de financement qui lui revient par une diminution équivalente de sa DAC.
Les directions mutualisées et les services communs concernés sont les suivants :

- service commun « aménagement de l'espace public et déplacements »,
- service commun « architecture »,
- direction mutualisée des ressources humaines (DMRH),
- direction mutualisée de la commande publique (DMCP).

La CLECT du 1er octobre 2025 a évalué le financement 2024 des services communs.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

Transfert de charges relatives à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour la reprise en gestion par l'agglomération de deux étangs communaux écrêteurs de crue.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

Les étangs communaux de Létivy (Langueux) et de l'Ecluse (Yffiniac) ont été intégrés dans la stratégie GEMAPI de l'agglomération par la délibération communautaire n°DB-153-2025 du 26/06/2025.

Les études techniques menées sur ces deux étangs justifient leur reprise en gestion par l'agglomération. Ces deux ouvrages écrêteurs de crue jouent un rôle prioritaire en matière de lutte contre les inondations. Dans ce contexte, la CLECT a évalué les charges transférées à l'agglomération par les deux communes concernées, Langueux et Yffiniac.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 1er octobre 2025 ;

VU l'avis de la Commission Finances en date du 12 novembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 13 novembre 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE les rapports de la commission locale d'évaluation des charges transférées joints en annexe.

APPROUVE les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports, soit les montants suivants pour les communes.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251127-DB_219_2025-DE

Communes SBAA	PLU charges 2024 [réfaction DAC 2025]	PLU FCTVA 2024 [abondement DAC 2025]	Services communs [modulation 2025 liée au financement 2024]	GEMAPI [réfaction DAC à partir de 2026]
BINIC-ETABLES	-1 115 €	183 €	0 €	0 €
BODEO (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
FOEIL (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
HARMOYE (LA)	0 €	0 €	0 €	0 €
HILLION	0 €	0 €	0 €	0 €
LANFAINS	0 €	0 €	0 €	0 €
LANGUEUX	-14 142 €	2 320 €	0 €	-3 093 €
LANTIC	0 €	0 €	0 €	0 €
LESLAY (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
MEAUGON (LA)	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINE-HAUTE	0 €	0 €	0 €	0 €
PLAINTEL	0 €	0 €	0 €	0 €
PLEDRAN	0 €	0 €	0 €	0 €
PLERIN	0 €	0 €	0 €	0 €
PLOEUC-L'HERMITAGE	-362 €	59 €	0 €	0 €
PLOUFRAGAN	-110 €	18 €	0 €	0 €
PLOURHAN	0 €	0 €	0 €	0 €
PORDIC	0 €	0 €	0 €	0 €
QUINTIN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BIHY	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRANDAN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-BRIEUC	-1 842 €	302 €	-84 833 €	0 €
SAINT-CARREUC	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-DONAN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-GILDAS	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-JULIEN	0 €	0 €	0 €	0 €
SAINT-QUAY-PTX	-666 €	109 €	0 €	0 €
TREGUEUX	0 €	0 €	0 €	0 €
TREMUSON	0 €	0 €	0 €	0 €
TREVENEUC	0 €	0 €	0 €	0 €
VIEUX-BOURG (LE)	0 €	0 €	0 €	0 €
YFFINIAC	0 €	0 €	0 €	-9 184 €
TOTAL	-18 237 €	2 991 €	-84 833 €	-12 277 €

Présents : 62 | Pouvoirs : 17 | Total : 79 | Exprimés : 79

Voix Pour : 79 | Voix Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 27 novembre 2025

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

1ère Vice présidente,

Sylvie GUIGNARD